

Mairie de Marnay -86160-



PROCES VERBAL DE
LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux

Le 15 décembre

Le Conseil municipal de la Commune de Marnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CHAPLAIN, Maire de Marnay.

Nombre de conseillers
en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

Date de la convocation : le 09/12/2022

Étaient présents : CHAPLAIN Christian - LAVENAC Marie - DILLOT Jean-François – CARON Jérôme - PATRIER Loïc - BRUNET Pascal - GEOFFROY Christèle - - RICHARD Benoit - Jessy RENNER - PROT Marc - COLLARD Charlène

Absents excusés : GIRAUD Guillaume (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) – DAVID Yohann (donne pouvoir à Jean-François DILLOT)

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : GEOFFROY Christèle

Suppression du poste vacant d'adjoint

Suite à la démission du 3^e adjoint et son non-remplacement, le poste vacant doit être supprimé.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la suppression du poste.

Convention Mécénat Sorégies

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une convention avec le Groupe Sorégies doit être signée.

Cette convention a pour but de déterminer les conditions de l'opération de mécénat de Sorégies au bénéfice de la commune pour les prestations de pose et de dépose des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année 2022.

Montant du mécénat : 952 euros HT.

Objet : Adhésion au service de médecine de prévention
du Centre de Gestion de la fonction publique
territoriale de la Vienne

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que conformément à l'article 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne a décidé, par une délibération en date du 16 novembre 2018, de

créer un service de médecine de prévention et de le mettre à disposition des collectivités et établissements publics affiliés.

Le Maire présente la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer au renouvellement du service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne.

Avenant n°3 lot 2 du marché Eglise

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouvel avenant doit être signé pour le lot 2 du marché église.

Il s'agit du bilan définitif suite à la fin des travaux.

Il y a une incidence financière sur le marché initial :

- Montant de l'incidence : - 54 416.12 € HT
- Nouveau montant du marché public : 194 530.26 € HT

Le conseil municipal après avoir consulté l'avenant n°3 autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'avenant n°3 Lot 2.

Questions diverses

- Rentrée des classes : 1 classe de MS-GS et 1 classe de CP. La 3^e classe est transformé en salle de motricité.
 - 2^e année d'apprentissage pour Cloé Guitton
 - Accueil de Tonya Gauthier, stagiaire sur les deux premiers trimestres de l'année scolaire
 - Réunion du PLUI au 28/08/2022
 - Préparation du 11 novembre, cérémonie cantonale
 - Cimetière : nouveau colombarium. Nouvelles fontaines à eau
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h32.